COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 février 2014 à 18 h.

Etaient présents : Mmes et MM. Ghislaine Bellière, Mireille Bessaa (1^{ère} adjointe), Frédéric Bourlion, Jean Claude Chapuis, Pierre Corade (Maire), Jacques Dissard (2^{ème} adjoint), Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès.

Absente: Mélanie Fievet.

Secrétaire de séance : Mireille Bessaa Secrétaire auxiliaire : Béatrice Houpeau.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h.

Le compte-rendu du conseil du 18 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

1 - Approbation du Plan Local d'Urbanisme (délibération).

Nous arrivons à l'issue de ce dossier qui a duré plus de 6 ans. Une dernière réunion a été organisée avec les Personnes Publiques Associées (PPA), le Chargé de mission du bureau d'études, le représentant local de la Chambre d'agriculture, le responsable du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, afin d'effectuer les dernières corrections.

M. le Maire cède la parole à J. Dissard.

M. Dissard confirme que le document sur lequel nous devons délibérer est le PLU corrigé selon les éléments définis dans la synthèse de M. Beaufort. Toutes les remarques faites par les PPA ont été indiquées et approuvées par les personnes présentes à la réunion.. Après délibération, ce dossier sera envoyé à la Préfecture, au bout d'un mois au Directeur Départemental du Territoire et un mois plus tard à la Direction Départementale et enfin un mois après à la CCVT..

Passé ce délai de 4 mois et après publication dans le journal régional « 1 'Oise Hebdo » il sera déposé en préfecture et deviendra exécutoire.

M. le Maire donne lecture de la Délibération (jointe au CR) et la met au vote du conseil. Une intervention du conseiller JC. Chapuis qui réalise et regrette fortement qu'il n'y ait pas de programme d'aménagement sur les zones humides alors que cela a été fait sur l'espace à bâtir.

Il rappelle qu'il avait proposé une zone d'aménagement différée. Cependant il accepte de voter le PLU.

M. le Maire précise que cela n'empêche pas la prochaine équipe de travailler sur ce projet qui n'est pas abandonné.

Résultats du vote : le PLU est voté à l'unanimité des présents.

La délibération sera affichée en mairie durant 1 mois. Le dossier à disposition, en mairie aux heures habituelles de permanence.

2 - Financement par forfait de l'accueil de loisirs (délibération)

M. le Maire a reçu le directeur du Centre Social de Chaumont afin d'être mieux éclairé sur le calcul de la demande de participation de la commune pour la fréquentation des enfants à l'accueil de loisirs sans hébergement du Vexin-Thelle.

Le nombre d'enfants ayant participé en 2013 est de 17 pour 9 familles, soit à.Chaumont soit à Montagny.

Pour 2014, le prix de la journée complète (7 à 19 h) est fixé à 7.70 € + 3.80 € La base de calcul est faite sur 24 enfants soit 348 jours.

La subvention à verser à la CCVT est de 3.595 €. Celle-ci est soumise au vote.

Résultats du vote : voté à l'unanimité.

3 – <u>Transfert de compétence à SE 60 de nos éclairages publics (délibération)</u> Modification statutaire de SE 60 pour l'adhésion de Bouillancy (délibération)

a) –M. le Maire rappelle que Synelec a été absorbé par SE60 qui a récupéré une somme conséquente dont les communes adhérentes profiteront.

Dans l'immédiat nous avons donc négocié les travaux de renforcement de Beaugrenier et du Bout du Bois . M. le Maire rappelle également qu'actuellement les compétences de SE 60 ne concernent que les renforcements électriques avec les réseaux liés à l'éclairage public et téléphoniques. La commune restant détentrice de la compétence de l'enfouissement des réseaux et travaux neufs en éclairage public ainsi que l'entretien.

Il nous est proposé de leur confier les enfouissements de réseaux afin d'accéder à des aides financières, notamment celles du SE60 ou du FACE ce qui n'est pas possible en commune isolée. Resterait, quand ce sera le cas, à la commune à acquitter le résiduel de ces travaux diminués des subventions.

La délibération est mise au vote : votée à l'unanimité.

b) – Le SE60 a modifié ses statuts par arrêté préfectoral qui acte la dissolution de 12 syndicats et la mise en place des Secteurs Locaux d'Energie (SLE) qui serviront de collèges électoraux et de relais de proximité. Il a été prévu d'élargir leur périmètre aux communes avoisinantes, objet de la délibération de ce jour.

La commune de Bouillancy (Oise) souhaite se rapprocher du Syndicat de l'Oise et demande son rattachement à SE60. Elle dépendait du syndicat mixte de Seine et Marne.

M. le Maire soumet la demande d'adhésion et les modifications statutaires au conseil.

La délibération est mise au vote : votée à l'unanimité.

4 – <u>Régularisation du mandatement en investissement du boxer benne Peugeot</u> (délibération).

A la demande de la perception nous devons mandater pour 2014 l'achat du camion Peugeot dont le montant est de 14 000 € dans la section investissement. Ceci nous permettra également de récupérer la TVA.

La délibération est mise au vote : votée à l'unanimité.

5 – <u>Présentation et vote du compte administratif</u>, <u>du compte de gestion 2013 et</u> reprise des résultats (délibération).

M. le Maire présente le compte administratif, ci-dessous, qui a fait l'objet d'une réunion préparatoire par la commission des Finances.

Dépenses de Fonctionnement	PREVU	REALISE
011 : charges à caractère général	116 497	73 470.32
012 : charges de personnel	89 530	89 337.12
014 : atténuation de produits	36 166	36 166
65 : autres charges de gestion courante	60 650	54 834.18
66 : charges financières	15 000	7 392.59
Total des dépenses de Fonctionnement	417 250	261 200.21
Recettes de Fonctionnement		
002 : excédent antérieur reporté	113 215	0
013 : atténuation des charges	0	263.17
70 : produits de services	448	747.44
73 : impôts et taxes	162 463	167 384.23
74 : dotations et participations	125 484	132 389.65
75 : autres produits de gestion courante	15 600	12 209.37
Total des recettes de Fonctionnement	417 250	312 993.86

Les efforts que nous avons faits nous ont permis de dégager une bonne marge qui peut nous permettre avec le jeu des subventions d'envisager des travaux. Nous avons une réserve non négligeable.

Dépenses d'investissement :	PREVU	REALISE
001 : solde d'exécu d'investis reporté	28 184	0
041 : opérat patrimo (écritures perception)	23 934.64	23 934.64
13 : subv invest reçues (écritures perception)	50 000	50 000.
16 : remboursement d'emprunt	20 000	14 248.70
20 : immobilisations incorporelles	12 488.20	9 239.03
21 : immobilisations corporelles	490 060.44	217 662.52
Total des dépenses d'Investissement	624 667.28	315 084.89
Recettes d'Investissement :		
021 : virement de la section de fonct.	99 407	0
041 : opérations patrimoniales	41 169.28	67 234.64
10 : dotation fonds divers réserves	45 264.	46 742.38
13 : subven investissement reçues	133 827.	6 700.
16 : emprunts et dettes assimilées	305 000	363.170
Total des recettes d'Investissement	624 667.28	483 847.02

M. le Maire fait remarquer que les travaux du presbytère ne sont pas entièrement payés et qu'il ne faut pas s'en tenir à la somme dégagée.

Reprise des résultats

Les résultats de clôture laissent apparaître :

en recettes d'Investissement 140 577.67€ à créditer au compte 001 en recettes de Fonctionnement 165 009.18€ à créditer au compte 002

M. le Maire propose un vote sur l'ensemble du point 5 et quitte la salle laissant la doyenne présider le vote.

Résultat du vote : voté à l'unanimité des présents.

6 – <u>Convention pour la mise à disposition des services de la DDT pour la gestion des</u> documents d'urbanisme jusqu'en juillet 2015.

M. le Maire développe ce point : la DDT n'est plus compétente pour instruire les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme depuis quelques mois. A terme les structures intercommunales constitueront le bon niveau pour prendre le relais de l'instruction des actes d'urbanismes des communes compétentes, assurée actuellement par les services de l'Etat. Initialement fixée au 1^{er} juillet 2014, la fin de l'exercice par les services de l'Etat vient d'être repoussée au 30 juin 2015 si la commune signe la convention. Ainsi nous sommes invités à mettre à profit ce délai supplémentaire pour mener les réflexions et études permettant d'organiser et de programmer au sein de notre structure intercommunale, la reprise de cette instruction.

Il nous est proposé de signer la convention de mise à disposition dont la validité court jusqu'au 30 juin 2015.

Nous devons donc prendre en charge l'instruction des actes les plus simples telle que la vérification de la conformité des projets avec les règles d'urbanisme définies localement par la commune, il s'agit en particulier de l'instruction des déclarations préalables portant sur la modification de l'aspect extérieur des constructions existantes, l'édification d'abris de jardins ou l'extension d'habitation.

La dite convention est consultable en mairie.

Mise au vote de la délibération : voté à l'unanimité.

7 – Questions diverses

a) Estimation ADTO – ralentisseurs de Beaugrenier.

M. le Maire, suite à la demande de riverains, a fait déplacer un représentant de l'ADTO pour étudier un projet de ralentisseurs sur la rue du Coudrais, jusqu'au carrefour de la rue de la Libération.

La solution proposée est la suivante ;

- .aménager un trottoir depuis le carrefour jusqu'aux hangars
- .passage protégé,
- .chicanes,
- .mini rond-point au carrefour.

L'estimation du montant des travaux est de : $105\ 000\ €$ - subventionné à $50\ \%$ plafonnés à $100\ 000\ €$.

M. le Maire propose de faire effectuer d'autres devis qui pourraient être inclus dans l'étude de toutes les entrées de hameaux.

b) Demande d'aménagement pour handicapé devant le 14 Grand'rue.

Mme Bessaa demande à sortir de la salle durant l'étude de ce point.

M. le Maire expose la demande de la famille demeurant dans la Grand'rue qui souhaite un aménagement simple du trottoir (domaine public) qui est en dévers côté rue dans le virage, afin de permettre une meilleure manipulation des brancards et fauteuil roulant sans danger.

Le conseil donne un avis favorable à cette demande.

M. le Maire va étudier la faisabilité de ces travaux et tiendra le conseil informé.

c) Point sur Orange et Internet

M. le Maire donne la parole à A. Pitsillidès du fait des récents courriers arrivés en mairie. Celle-ci rappelle brièvement les démarches qui ont été entreprises par le regroupement d'administrés des communes de Serans – Montagny – Parnes – Lattainville et Montjavoult qui dépendent du NRA (Noeud de Raccordement des Abonnés) de Montjavoult.

Suite à (différents courriers restés) un premier courrier resté sans réponse, une démarche a été entreprise auprès du médiateur qui ne pratique aucun traitement collectif chaque demande doit être individuelle. Un rendez-vous a été pris avec une association de consommateurs la CLCV qui s'est engagée, si nous n'avions pas de réponse, de se mettre directement en relation avec Orange. Mais il faut savoir qu'Orange n'est pas tenu légalement de fournir un débit minimum. Lors d'une réunion à la CCVT, où cette question était à l'ordre du jour, j'ai fait une intervention sur ce sujet et la question a été reposée à l'ensemble des participants pour savoir quel village avait des difficultés de réception. A la surprise du représentant d'Orange la quasi totalité des Maires s'est manifestée.

Orange a enfin répondu à notre 2^{ème} courrier, nous informant qu'ils venaient de décider des travaux sur notre réseau, nous venons d'ailleurs de recevoir un courrier en mairie nous annonçant le démarrage de travaux, à partir du 14 avril sur le NRA (Noeud de Raccordement des Abonnés) de Montjavoult relié à Trie-Château, sur la partie de réseau entre Montjavoult et Delincourt. Le câble en cuivre sera remplacé par un câble en fibre, mais on ignore quelles en seront réellement les améliorations, Orange précisant que l'effet en sera assez limité pour les communes éloignées.

Conclusion, il semble que nos différentes actions aient fait bouger les choses et que Montjavoult en sera bénéficiaire.

M. le Maire ajoute que lors du vote du budget de la CCVT, une somme a été provisionnée pour la prise en charge des travaux d'installation de la fibre, ce qui éviterait à chaque commune du canton de faire un emprunt pour cet équipement et inciterait le Conseil Général à être plus enclin à démarrer dans un canton où tous les maires auraient adhéré au syndicat

M. le Maire remercie l'équipe actuelle pour le travail accompli ensemble durant ce mandat.

La séance est levée à 19 h 45.

L'intégralité du Compte Administratif et des délibérations sont consultables en mairie.